



COMMUNE DE SALINELLES
DEPARTEMENT DU GARD

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 21.03.2022

Date de convocation : 14.03.2021

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9 Votants : 11

Le **21 mars 2022** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans la salle du Foyer Socioculturel, en session ordinaire, sous la présidence de de Monsieur le Maire, Marc LARROQUE.

Présents :

Mesdames : Line GAL Adjoint - Véronique GALI - Agnès VRINAT JEANNEAU

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT– Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND - Patrick LOISEL - Norbert RIEUSSET Adjoint.

Procurations : Régis COMBERNOUX à Marc LARROQUE, Paul MARTIN à Patrick LOISEL

Absents : Florise PADER – Véronique FONTENEAU – Olivier MORICEAU

Madame Agnès VRINAT JEANNEAU est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal tenue le 21/02/2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

NOTA : Assiste à cette réunion Madame Cécile LUSSAUD.

ORDRE DU JOUR :

A EXAMINER

1. Compte de Gestion 2021 budget général de la commune
2. Compte administratif 2021 budget général de la commune
3. Affectation de résultat 2021 budget général
4. Vote des taux d'imposition 2022
5. Budget primitif 2022 budget général
6. Compte de Gestion 2021 services Eau-Assainissement
7. Compte administratif 2021 services Eau-Assainissement
8. Affectation de résultat 2021 services Eau-Assainissement
9. Budget primitif 2022 2021 services Eau-Assainissement
10. Suppression d'un emploi permanent de rédacteur territorial
11. Choix du maître d'œuvre pour l'assistance à la réalisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune

A EXAMINER.

1 Compte de gestion 2021 budget général de la commune.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures 2021,

Vu l'article L.2121-31 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget général de la commune dressés par Monsieur Pascal FRITISSE, Inspecteur divisionnaire FiP hors classe au centre des finances publiques de Vauvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget général. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

2 Compte administratif 2021 budget général de la commune.

La présidence est donnée à Monsieur Norbert RIEUSSET, 2ème Adjoint, Monsieur Marc LARROQUE, Maire, s'étant retiré.

La présentation du Compte administratif de l'exercice 2021 du budget général, est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du service eau et assainissement de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière du service eau et assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021, arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2021</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2021</i>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22616,46
020.	Dépenses imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section		024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
041.	Opérations patrimoniales		040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00
10.	Immobilisations corporelles		041.	Opérations patrimoniales	0 ,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	19211,11	10.	Immobilisations corporelles	32990,22
20./100 01.	Immobilisations incorporelles/MATERIEL-MOBILIER	3358,80	13./OPNI.	Subventions d'investissement/ Opération non individualisée	0,00
20./100 24.	Immobilisations incorporelles/ ETUDE AMENAGEMENT CHATEAU	3900,00	13./10030.	Subventions d'investissement/EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	4197,65
21.	Immobilisations corporelles/		16.	Dépôts et cautionnement reçus	790,00

21./100 01.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL-MOBILIER	26380,44			
21./100 03.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE VOIRIE	5020,98			
21./100 30.	Immobilisations corporelles/ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	16790,59			
21./100 42.	Immobilisations corporelles/CHATEAU	13203,48			
21./OP NI	Autres installations	397,50			
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	88 262,90		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	60594,33

RESULTAT 2021 – SECTION D'INVESTISSEMENT : -27668.57 €

SECTION FONCTIONNEMENT

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2021</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>CA 2021</i>
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	129 164,06
011.	Charges à caractère général	68 135,85	013.	Atténuations de charges	0,00
012.	Charges de personnel et frais assimilés	161 139,36	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
014.	Atténuations de produits	72 020,00	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	37 240,10
022.	Dépenses imprévues		73.	Impôts et taxes	209 154,76
023.	Virement à la section d'investissement		74.	Dotations et participations	106 700,96
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	75.	Autres produits de gestion courante	19 181,67
65.	Autres charges de gestion courante	70 732,11	76.	Produits financiers	4,49
66.	Charges financières	2 069,10	77.	Produits exceptionnels	730,60
67.	Charges exceptionnelles		78.	Reprises sur provisions	10 769,83
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00			
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	374 096,42		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	512 946,47

RESULTAT 2021 – SECTION FONCTIONNEMENT : 138 850,05€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31

Vu le Budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 8 avril 2021.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du budget général de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2021 budget général de la commune présenté par Monsieur Norbert RIEUSSET 2ème Adjoint,

Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget général de la commune.

3 Affectation des résultats 2021 de la commune.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 du budget général de la commune, Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 au budget principal,

Considérant que le compte administratif 2021 du budget principal de la commune dont les résultats conformes au compte de gestion du service, présentent comme suit :

Résultat de clôture excédent de Fonctionnement : **138 850,05€**

Résultat de clôture déficit d'Investissement : **27 668,57 €**

Considérant qu'il y a besoin de couvrir les dépenses en investissement de la somme de 27 668,57€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE REPORTER l'excédent de fonctionnement décrit ci-dessus,
- DE REPORTER le déficit d'investissement du compte administratif du budget général de la commune général de la commune de 2021 au compte 001 pour 27 668,57 €
- DE COUVRIR le besoin en réserve de la section d'investissement qui s'élève à 27 668,57€ en affectant cette somme au compte 1068

4 Vote des taux d'imposition 2022.

Conformément à l'article L. 1639 A du code général des impôts (CGI), la date limite de vote des taux des impositions directes locales est fixée au 15 avril au plus tard, en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année. Le vote des taux doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce même si les taux restent inchangés (articles 1636 B sexies et 1636 B sexies A du CGI).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de maintenir pour l'exercice 2022 les taux d'imposition de 2021 :

	Bases d'imposition effectives 2021	Taux d'imposition communaux 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Taux d'imposition proposés 2022	Produits attendus 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	524 429	35,95%	546 200	35,95%	196 359
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34 961	46,62%	36 100	46,62%	16 830

Monsieur le Maire précise que le projet de budget primitif 2022 a été établi sans augmentation des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) avec l'inscription au compte 73111 du produit prévisionnel de la TH figurant sur l'état 1259.

Il est proposé de reconduire pour 2022 les taux communaux de 2021, et rappelle que les taux communaux n'ont pas évolué depuis 2015.

FB : 35,95 %

FNB : 46,62 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver les taux d'imposition 2022 ainsi proposés.

5 Budget primitif 2022 de la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 de la commune et propose de le voter par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Les prévisions tant en dépenses et recettes doivent être sincères.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget d'une collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

-**en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de travaux.

-**en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, la récupération de la TVA et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 section d'investissement comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2022</i>
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 668,57	001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
020.	Dépenses imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	75 004,86
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00	024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	
16.	Emprunts et dettes assimilées	19 450,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	
20./10001.	Immobilisations incorporelles/MATERIEL-MOBILIER	4 500,00	041.	Opérations patrimoniales	
20./10024.	Immobilisations incorporelles/ ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT CHATEAU	15 000,00	10.	Immobilisations corporelles	47 373,57
21./10001.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL-MOBILIER	531,81	13.	Subventions d'investissement	
21./10003.	Immobilisations corporelles/ TRAVAUX DE VOIRIE	106 500,00	16.	Emprunts et dettes assimilées	170 500,00

21./10016.	Immobilisations corporelles/Installations	68 000,00			
21./10030.	Immobilisations corporelles/ EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	15 258,05			
21./10044.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE EGLISE	1 495,00			
21./10040.	Immobilisations corporelles/ AMÉNAGEMENT TERRAIN SPORTS ET LECTURE	30 845,00			
21./10043.	Immobilisations corporelles/ MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUE MAIRIE	1 630,00			
	TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES	292 878,43		TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES	292 878,43

Le budget de fonctionnement regroupe :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des bâtiments communaux, à la location du foyer socioculturel (*pour l'année 2021 la recette sur ce poste a bien diminué du fait de l'annulation de pratiquement toutes les réservations du foyer socioculturel dû à l'épidémie du Covid-19 et les mesures sanitaires tenues*).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations des services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 section de fonctionnement comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget 2022	Chap.	Libellé	Budget 2022
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	111 181,48
011.	Charges à caractère général	113 250,00	013.	Atténuations de charges	
012.	Charges de personnel et frais assimilés	176 820,00	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
014.	Atténuations de produits	60 740,00	70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	40 230,00
022.	Dépenses imprévues		73.	Impôts et taxes	214 199,00
023.	Virement à la section d'investissement	75 004,86	74.	Dotations et participations	103 958,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75.	Autres produits de gestion courante	16 000,00

65.	Autres charges de gestion courante	56 133,62	76.	Produits financiers	
66.	Charges financières	1 550,00	77.	Produits exceptionnels	130,00
67.	Charges exceptionnelles				
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 200,00			
	TOTAL - FONCTIONNEMENT DEPENSES	487 698,48		TOTAL - FONCTIONNEMENT RECETTES	487 698,48

Le budget primitif 2022 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de **292 878,43€**, et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de **487 698,48€**.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022 de la commune et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif.

6 Compte de gestion 2021 budget annexe service Eau et Assainissement

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures 2021,

Vu l'article L.2121-31 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à constater l'identité des résultats entre les comptes administratifs et les comptes de gestion du budget annexe services Eau et Assainissement dressés par Monsieur Pascal FRITISSE, Inspecteur divisionnaire FiP hors classe au centre des finances publiques de Vauvert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget annexe service Eau et Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

7 Compte administratif 2021 budget annexe service Eau et Assainissement.

La présidence est donnée à Monsieur Norbert RIEUSSET, 2ème Adjoint, Monsieur Marc LARROQUE, Maire, s'étant retiré.

La présentation du Compte administratif de l'exercice 2021 du service eau et assainissement, est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget du service eau et assainissement de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière du service eau et assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021, arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	CA 2021	Chap.	Libellé	CA 2021
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	63 914,11
020.	Dépenses imprévues		021.	Virement de la section d'exploitation	
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 780,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 585,26

16.	Emprunts et dettes assimilées	5 651,41	10.	Dotations, fonds divers et réserves	869,12
21./10001.	Immobilisations corporelles/ ADDUCTION EAU POTABLE	227 765,87	13	Subvention d'investissement	74 964,85
21./10002.	Immobilisations corporelles/ ASSAINISSEMENT STATION EPURATION	12 832,93	16	Emprunts	100 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	258 030,21		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	266 333,34

RESULTAT 2021 - SECTION INVESTISSEMENT : 8 303,13€

SECTION EXPLOITATION

Chap.	Libellé	CA 2021	Chap.	Libellé	CA 2021
002.	Résultat d'exploitation reporté		002.	Résultat d'exploitation reporté	71 017,44
011.	Charges à caractère général	56 046,19	013.	Atténuations de charges	
012.	Charges de personnel et frais assimilés	22 334,61	042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 780,00
014.	Atténuations de produits		70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marché	101 036,87
022.	Dépenses imprévues		74.	Subventions d'exploitation	7 000,00
023.	Virement à la section d'investissement		75.	Autres produits de gestion courante	0,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 585,26	77.	Produits exceptionnels	
65.	Autres charges de gestion courante	11 191,90			
66.	Charges financières	2 113,05			
67.	Charges exceptionnelles	0,00			
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00			
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	118 271,01		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	190 834,31

RESULTAT 2021 – SECTION EXPLOITATION : 72 563,30€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31

Vu le Budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 8 avril 2021.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du service eau et assainissement pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif 2020 du service eau et assainissement présenté par Madame Line GAL 1^{er} Adjoint,

Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2021 du service Eau et Assainissement.**

8 Affectation des résultats 2021 budget annexe service Eau et Assainissement.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service eau et assainissement de l'exercice 2021,

Conformément à l'instruction M49, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement de 2021 au budget primitif annexe du service Eau et Assainissement,

Considérant que le compte administratif 2021 du service eau et assainissement, dont les résultats conformes au compte de gestion du service, présentent comme suit :

Résultat de clôture excédent de Fonctionnement : 72 563,30€

Résultat de clôture excédent d'Investissement : 8303,13€

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de couvrir les dépenses en fonctionnement et en investissement,

Le conseil municipal, après en, avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **REPORTER au budget 2022 au compte 002 en Recettes de Fonctionnement 72 563,30€**

➤ **REPORTER au budget 2022 au compte 001 en Recettes d'Investissement 8303,13€**

9 Budget primitif 2022 budget annexe services Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 du service eau et assainissement, arrêté en équilibre comme suit, et propose de le voter par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement. La section d'investissement est liée aux projets de service.

Section fonctionnement ; les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la vente de produits (facturation eau et assainissement). Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges du personnel, des achats de matières premières et de fournitures et les intérêts des emprunts à payer.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<i>Chap.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>Budget 2022</i>
001.	Déficit d'investissement reporté		001.	Excédent d'investissement reporté	8 303,18
020.	Dépenses imprévues	6 000,00	021.	Virement de la section d'exploitation	54 442,30
040.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	826,00
16.	Emprunts et dettes assimilées	10 400,00	13.	Subventions d'investissement	63 435,15
21.	Immobilisation corporelle	117 476,63	16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20.	Immobilisations incorporelles	7 500,00	040.	Opération ordre transfert entre section	26 150,00
	TOTAL - INVESTISSEMENT DEPENSES	153 156,63		TOTAL - INVESTISSEMENT RECETTES	153 156,63

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<i>Chap.</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Chap.</i>	<i>LIBELLES</i>	<i>Budget 2022</i>
002.	Déficit d'exploitation reporté	0,00	002.	Excédent d'exploitation reporté	72 563,30
022.	Dépenses imprévues	0,00	70.	Ventes produits fabriqués, prestations	93 780,00
023.	Virement à la section d'investissement	54 442,30	74.	Subvention exploitation	0,00
011.	Charges à caractère général	67 900,00	75.	Autres produits de gestion courante	669,00

012.	Charges de personnels, frais assimilés	23 000,00	042.	Opérations ordre transfert entre sections	11 780,00
65.	Autres charges de gestion courante	2 000,00	77.	Produits exceptionnel	0,00
66.	Charges financières	2 800,00			
67.	Charges exceptionnelles	500,00			
68.	Dotations aux provisions et dépréciation	2 000,00			
042.	Opération ordre transfert entre section	26 150,00			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	178 792,30		TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT	178 792,30

Le budget primitif 2022 du service eau et assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 153 156,63€, et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 178 792,30€.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022 budget annexe du service eau et assainissement et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif.

10 Budget Suppression d'un emploi permanent de rédacteur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 03 février 2022,

Considèrent la nécessité de supprimer le poste de rédacteur territorial, en raison de l'avancement de grade d'un agent. Monsieur le Maire propose la suppression de l'emploi de rédacteur territorial à temps complet, en raison de l'avancement de grade de l'agent et modifier comme suit le tableau des emplois :

Service

Administratif

Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	0	TC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

11 Choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du « Schéma directeur d'assainissement de la commune » 2022.

Vu la décision prise en conseil municipal du 29 juin 2021, d'engager une démarche pour la réalisation d'un « Schéma directeur et zonage d'assainissement ».

Vu la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage engagée auprès des entreprises I.C.S et AlterAMO Conseils. Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets reçues des deux entreprises citées pour la mission d'assistance à la réalisation d'un « Schéma directeur et zonage d'assainissement ».

Assistance à maitrise d'ouvrage	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	observations
I.C.S	8 200,00 €	9 840,00 €	
AlterAMO Conseils	7 500,00 €	9 000,00€	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :

- **De confier l'assistance à la maitrise d'ouvrage à l'entreprise AlterAMO Conseils.**
- **D'autoriser le Maire à signer l'offre d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune 2022 et toutes les pièces qui s'y rapportent.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de Séance,
Agnès VRINAT JEANNEAU

Le Maire,
Marc LARROQUE

Les Conseillers,